

2016-06-091-DEEJ

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 7.10

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2016

### OBJET : ASSOCIATION D'AIDE FAMILIALE ET SOCIALE – CONVENTION FINANCIERE

L'an deux mille seize, le trente juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. GONZALES, Mme DESTOUESSE, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, M. GARANS, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme MONTAUCET, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

Sortie de M. LESPADÉ aux points n°2016-06-072-DR/FIN, n°2016-06-074-DR/FIN, n°2016-06-076-DR/FIN et n° 2016-06-078-DR/FIN

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. LAPEBIE	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme BAULON	procuration à	Mme NOGARO
Mme BIRLES	procuration à	M. COUTIER
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU
M. LECERF	procuration à	Mme SAINT-AUBIN

#### ABSENTS EXCUSÉS

M. AJA, Mme FAURE

#### ABSENTS

M. ROBLES, M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

23 (points n°2016-06-072-DR/FIN, n°2016-06-074-DR/FIN, n°2016-06-076-DR/FIN et n°2016-06-078-DR/FIN)

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 29

28 (points n°2016-06-072-DR/FIN, n°2016-06-074-DR/FIN, n°2016-06-076-DR/FIN et n°2016-06-078-DR/FIN)



**2016-06-091-DEEJ - ASSOCIATION D'AIDE FAMILIALE ET SOCIALE -  
CONVENTION FINANCIÈRE**

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALPI)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la politique petite enfance de la Ville, l'Association d'Aide Familiale et Sociale est un partenaire important qui intervient sur le territoire tarnosien.

Cette association intervient à deux niveaux :

- d'une part, la crèche familiale, qui salarie des assistantes maternelles et qui constitue un service important, complémentaire aux crèches et micro-crèche de la commune en permettant d'assurer la diversité des modes de garde
- d'autre part, l'animation du Relais d'Assistants Maternelles (RAM).

En 2015, Pour la crèche familiale, la Commune a participé au financement :

- pour la crèche familiale pour 56 657 heures (56 644 heures d'accueil des petits tarnosiens) contre 72 000 heures conventionnées à l'origine.

- pour le relais des assistantes maternelles (RAM), la commune avait validé, pour 2015, sa participation au financement de 52 assistantes maternelles.

Monsieur le Maire rappelle que l'activité de la crèche familiale vient compléter l'offre d'accueil sur la commune à côté des structures municipales (crèches « Les Petits Matelots », « Les Moussaillons », « Antoine de St-Exupéry) mais est également garante de la diversité des modes de garde proposés aux familles sur la commune,. Les assistantes maternelles de la crèche familiale permettent aussi à certaines familles de trouver des solutions d'accueil sur des horaires atypiques.

Toutefois, les objectifs fixés pour 2015 n'ayant pas été atteints, il est proposé au conseil municipal de les réduire pour 2016. Il est donc proposé de renouveler la convention d'objectifs sur la base de 65 000 heures totales et 46 assistantes maternelles.

Dans ce cadre, il convient de signer une convention d'objectif à intervenir avec l'association pour l'année 2016 à hauteur de 95 106,24 € se décomposant ainsi :

65 000 heures -----	81 900,00 €
46 assistantes maternelles-----	10 922,24 €
Participation forfaitaire-----	2 282,00 €

auxquels devront s'ajouter l'adhésion annuelle de 2 €,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29

Vu le projet de convention d'objectifs,



## DÉLIBÈRE

**APPROUVE**, la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association d'Aide Familiale et Sociale prévoyant une contribution de la commune pour l'année 2016 à hauteur de 95 106,24 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Vote: 29**

Pour: 29

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 1<sup>er</sup> juillet 2016

Le Maire

